

## DOSSIER D'INSCRIPTION – RASSEMBLEMENT DE VEHICULES ANCIENS REGLEMENT et CONDITIONS GENERALES

### JOUR et HORAIRE D'EXPOSITION

Dimanche 2 septembre 2018 à partir de 8 h 30

### LIEU du RASSEMBLEMENT

Terrain face au cimetière de Muids, près du terrain de sports

### ORGANISATEUR

La Muidsienne – marytectin@gmail.com  
Présidente : Marie-Thérèse TECTIN 0663926186

### INSTALLATION : le matin avant 10 h 30

Pour maintenir le service de sécurité dans le cadre « sécurité renforcée risque d'attentat » les véhicules se présentant après 10h30 ne pourront plus être exposés dans le champ prévu à cet effet.

Des contrôles de gendarmerie et des forces de la police auront lieu.

En cas de non-respect des consignes de sécurité, l'association n'est pas responsable.

### INSCRIPTION EXPOSANTS

Pour être prise en compte, chaque demande d'inscription devra être intégralement complétée. Les dossiers incomplets seront renvoyés. L'organisateur notifiera en temps utile la validation de la demande d'inscription.

### DEGRADATIONS

Les exposants seront tenus de laisser leur emplacement propre après leur départ. Ils s'engagent à ne pas dégrader la propriété publique ou privée le long de laquelle ils tiendront leur stand. Toutes dégradations ou disparition du matériel mis à disposition aux participants, exposants ou clubs, leur sera facturées.

### RESTRICTIONS

La vente de boissons, tabac et nourritures est strictement interdite. L'organisateur se réserve pour lui-même ou certains commerçants choisis par lui, la concession de la vente sur place de boissons ou denrées alimentaires.

Des buvettes et restaurations rapides seront installées sur le lieu de la manifestation.

Pour le tabac, s'adresser au Café de la Poste rue principale MUIDS.

### ASSURANCES

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de vols ou préjudices éventuels, intervenant avant, pendant et après

la manifestation, aux biens, aux personnes sur le site de celle-ci. Les exposants renoncent explicitement à tout recours contre l'organisateur pour quelque dommage que ce soit et quelle en soit la cause.

Les exposants sont responsables de la zone qu'ils occupent et de la sécurité de leur installation et de leur montage.

Les exposants sont responsables de leur couverture d'assurance. L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile en tant qu'organisateur de la manifestation.

### PARKINGS, CIRCULATION, FEUX

Les participants, exposants, clubs et prestataires se conformeront à la signalisation mise en place. Les déplacements à l'intérieur du site doivent s'effectuer à allure ralentie en respectant le plan de circulation et l'attribution des parkings. La circulation de mini motos et de tous véhicules non homologués (moteur tournant) est interdite sur le site de la manifestation.

Feux de camp et toute flamme vive sont interdits.

Les consignes de sécurité seront appliquées.

### ANNULATION

Dans le cas où, pour une raison de force majeure, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les participants et les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité à l'organisateur.

### GENERALITES

Cette manifestation se déroule de façon amicale, et les participants sont invités à en respecter l'ambiance conviviale. Du fait de sa présence, chaque participant accepte sans réserve le présent règlement et les directives écrites ou orales données par les organisateurs avant et pendant la manifestation.

L'organisateur de la Muidsienne aura le droit de statuer sur les cas non prévus au contrat et au présent règlement et ses décisions seront exécutoires. De même, dans le cas où la situation l'exigerait d'une façon précise et impérieuse, et dans l'intérêt même de la manifestations, l'organisateur pourrait prendre des décisions dans le but unique d'assurer le bon déroulement de celle-ci.

Merci de votre compréhension.